



Elections TPE sur la représentativité syndicale – du 22 mars au 4 avril 2021

UN ENJEU MAJEUR POUR LES SALARIÉS DES PETITES ETUDES

Les salariés des études de moins de 11 employés (TPE) vont voter pour désigner les organisations syndicales qui les représenteront, les 4 prochaines années, pour :

- Négocier leurs conditions de travail, d'emploi, de salaire, d'égalité salariale, de formation professionnelle.
- Désigner les membres des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) qui, dans chaque région, auront une mission de conseil et de défense des salariés.
- Désigner les conseillers prud'homaux.

POURQUOI VOTER ?

Parce que c'est le seul scrutin qui permet aux salariés des TPE (*qu'ils soient ou non syndiqués*), de faire un choix pour la défense générale de leurs droits et intérêts, par la désignation des syndicats qui seront légalement habilités à les représenter (*les salariés des entreprises le font à travers les élections professionnelles*).

**Le résultat du scrutin sera déterminant pour la qualité de statut des salarié.e.s.
Cette occasion pour eux de maîtriser leur avenir est à ne pas manquer.**

POURQUOI VOTER CGT ?

Parce que la CGT c'est : la priorité à vos droits - l'indépendance à l'égard de tous partis politiques - une action forte et dynamique - une vraie capacité à négocier.

Réforme des retraites et défense de la CRPCEN : Un combat exemplaire de la CGT !

La CGT a conduit d'importantes mobilisations et actions contre la réforme des retraites et la casse des régimes spéciaux en alertant les salarié-e-s du Notariat sur la remise en cause de leur régime de retraite. La CGT a œuvré pour la défense de vos droits à retraite au sein de la CRPCEN et de la CPPNI par des pétitions et par ses interventions auprès du HCR (*commissaire à la réforme des retraites*).

**La CGT peut vous assister pour que les dérives négatives que permet la loi
soient évitées dans votre étude**

UNE CGT FORTE, C'EST VOTRE INTÉRÊT - ALORS ACCORDEZ-LUI VOTRE VOTE

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « NOTARIAT »